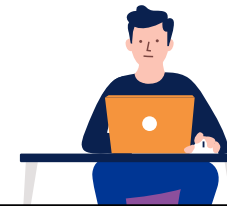



Je suis étudiant




1 Je prends contact avec la Caf


 Je me connecte sur le [Caf.fr](https://caf.fr) rubrique Ma Caf ou je télécharge l'appli mobile.


Si j'ai une difficulté :


- Je téléphone au 3230.
- Je me rends dans un centre d'accueil ou chez un [partenaire de la Caf](#).
- Je prends un RDV (physique, téléphonique ou visio) sur le site du [Caf.fr](https://caf.fr).

 Je rencontre la Caf sur un forum ou lors d'une permanence [Crous](#).


3 Je fais mon dossier


 Je fais ma simulation sur le [Caf.fr](https://caf.fr) ou sur mesdroitssociaux.gouv.fr.


 Je crée mon compte et je complète mon dossier en ligne sur le [Caf.fr](https://caf.fr) et je fournis tous les justificatifs demandés par la Caf.

 Attention, le fait de créer son compte sur le [Caf.fr](https://caf.fr) ne vaut pas demande de prestation.


5 Je consulte mon dossier en ligne

 Mon dossier est traité, je vais sur l'espace « Mon Compte » du [Caf.fr](https://caf.fr) ou de l'appli mobile afin de voir si j'ai des droits. Je vois le montant de mon droit et la date de paiement.

 Si je ne vois pas de droits, je consulte la rubrique « Mes paiements et mes droits » -> « Mes droits » -> « Prestation sans droit ».


 Je reçois le guide allocataire qui m'informe de mes droits et de mes devoirs.

2 La Caf m'informe de mes droits


 Sur le [Caf.fr](https://caf.fr) je trouve toutes les informations sur les prestations auxquelles je pourrais avoir droit.

Si je me déplace dans un centre d'accueil Caf :

On m'explique les prestations auxquelles je peux prétendre, la gestion de mon dossier en toute autonomie grâce à l'espace « Mon compte » sur le [Caf.fr](https://caf.fr) et on me présente l'ensemble des offres de la Caf et ses partenaires.

 **A noter :** Je deviens allocataire, je ne compte plus dans le dossier Caf de mes parents.

4 La Caf traite mon dossier

 La Caf vérifie si je peux bénéficier d'une aide en regardant mes revenus, ma situation professionnelle, familiale, etc.


Si la Caf me demande des documents complémentaires :

- Je reçois une alerte sur « Mon compte » ou par courrier si je n'ai pas d'adresse mail.
- J'envoie mes documents par « Mon compte » rubrique « Mes démarches » ou par courrier.
- Je reçois une confirmation par SMS de la réception des documents.

6 Je mets à jour mon dossier


 **Je déclare tous changements :**


| | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Données personnelles | <input checked="" type="checkbox"/> Situation professionnelle |
| <input checked="" type="checkbox"/> Situation familiale | <input checked="" type="checkbox"/> Changement d'adresse |

 Attention, si je change d'adresse ou de logement, je dois faire une nouvelle demande d'aide au logement.

Je consulte et je répons aux alertes sur « Mon compte » :

| | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> En juin, je confirme si je conserve mon logement pendant les vacances. | <input checked="" type="checkbox"/> Je suis boursier, je confirme mon statut. |
|--|---|

 Si mon dossier est suspendu, je consulte « Mon compte » -> « Mes démarches » pour voir les documents qui manquent à mon dossier ou je contacte ma Caf.

 Dans quel cas je pourrais ne plus avoir de droits ? Ma situation change et je ne remplis plus les conditions.



 Logement des jeunes

 Dispositif écoute jeunes

 Soutien aux projets

 N'oubliez pas votre santé !